

**RAPPORT N° 00/5-21
au Conseil Municipal**

OBJET

**AMENAGEMENT DU BOULEVARD SUD
CONVENTIONS RELATIVES AU DEPLACEMENT
DE RESEAUX FRANCE TELECOM ET EDF**

Le déplacement de réseaux France Télécom et Electricité de France à réaliser dans le cadre de l'aménagement du Boulevard Sud (section U2/ Digue) fait l'objet de deux conventions entre les concessionnaires, la Région et la Commune, au terme desquelles la Commune doit prendre en charge le déplacement des réseaux en partie privatifs, aux conditions suivantes :

* Réseaux EDF

La Commune rembourse le coût des tranchées réalisées par EDF pour un montant estimé à 230 000 F.

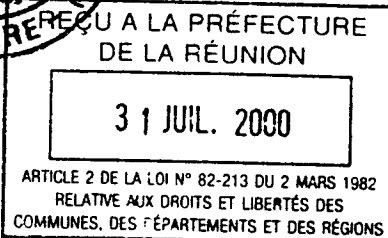
* Réseaux de France Télécom

La Commune réalise la totalité des travaux en partie sur domaine privatif pour un montant de l'ordre de 350 000 F.

Le déplacement des réseaux dans l'emprise publique du Boulevard Sud sont financés et réalisés par France Télécom, EDF et la Région.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 00/5-21
du Conseil Municipal
en séance du lundi 24 juillet 2000

OBJET

AMENAGEMENT DU BOULEVARD SUD
CONVENTIONS RELATIVES AU DEPLACEMENT
DE RESEAUX FRANCE TELECOM ET EDF

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/5-21 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve les Conventions à passer pour le déplacement de réseaux France Télécom et Electricité de France, dans le cadre des travaux d'aménagement du Boulevard Sud (section U2/ Digue).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer les Conventions à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 JUIL. 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA

